

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une entreprise souscrit un capital X auprès d'une compagnie d'assurances sur la tête d'un de ses hommes ou femmes clé. En cas de décès ou invalidité permanente de cette personne suite à un accident ou une maladie, la société perçoit le capital garanti et/ou des indemnités de travail temporaires. Ce capital sert généralement à la recherche d'une nouvelle personne, permet de proposer des welcome bonus au nouvel arrivant, ou tout simplement de gérer la communication de crise que traverse la société.

Avenant de délégation

En cas d'emprunt, et après accord de la compagnie d'assurances, il est possible d'émettre un avenant de délégation afin que le bénéficiaire du contrat soit un établissement bancaire, pour tout ou partie du capital assuré.

QUI PEUT ÊTRE ASSURÉ ?



L'entreprise, qui percevra le montant prévu au contrat, sans jamais avoir à en justifier l'usage.

QUELS SONT LES RISQUES COUVERTS ?



DÉCÈS (DC)
suite à un accident
ou une maladie.



**PERTE TOTALE ET
IRRÉVERSIBLE
D'AUTONOMIE (PTIA)**



**INVALIDITÉ FONCTIONNELLE
PERMANENTE D'AU MOINS
66% (IP66)**



**INCAPACITÉ
TEMPORAIRE
DE TRAVAIL**

COMMENT ÊTRE ASSURÉ ?

- Nous communiquer les informations suivantes :
 - **Nom, prénom, date de naissance** et la **qualité de fumeur** ou **non-fumeur** (depuis au moins 24 mois) de la personne à assurer.
 - **Montant de garantie à souscrire.**
 - **Pays de résidence et nationalité.**
- Sous 72 heures maximum : réception de notre offre négociée auprès des compagnies spécialisées du marché.
- Envoi du dossier administratif et médical et passage des examens médicaux (en fonction de l'âge et/ou du niveau de garantie à souscrire, l'assuré aura - ou non - à passer des examens médicaux). Seule l'analyse de tous ces éléments permettra à la compagnie de confirmer les conditions proposées dans notre appel d'offres.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX ?

- Primes versées
Les primes versées peuvent être déduites, l'année de leur versement, du bénéfice imposable de l'entreprise au titre des charges d'exploitation.
- Capital décès
Est imposable en tant que bénéfice exceptionnel avec possibilité d'étalement, sur l'année de la réalisation du risque, ainsi que sur les quatre années suivantes.

POURQUOI PASSER PAR CRF ASSURANCES ?

- Expert des Risques Financiers depuis 1999.
- Un accompagnement à tous les stades de votre développement : de l'amorçage en passant par votre développement à l'international, jusqu'à l'introduction en bourse sur un marché français ou étranger.
- Des VIP² à votre écoute : nos Vrais Interlocuteurs Pointus et Passionnés vous répondent en direct et non une plateforme de souscription.
- Indépendant, notre cabinet sollicitera pour vous tous les assureurs du marché pour vous garantir les meilleures couvertures et conditions tarifaires.
- Une réactivité engagée.
- Des services intégrés innovants :
 - Audit de vos risques.
 - Conseils en matière de prévention.
 - Suivi de vos risques à l'étranger, via Globex International, réseau international de courtiers indépendants dont CRF Assurances est membre.
 - Information continue et veille juridique.
- Une expérience validée de la gestion de sinistres.

Pour un conseil ou une étude, contactez-nous au 01 55 46 80 60 ou sur contact@crfassurances.com

CRF Assurances

Le plus grand risque, c'est de penser que vous ne risquez rien

T + 33 1 55 46 80 60 - F + 33 1 55 46 96 60 - Site Web www.crfassurances.com

Société de Conseils et de Courtage d'Assurances - SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Nanterre B 452 673 056 - N° ORIAS : 12 066 287 - Site Web : www.oriass.fr

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.